

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par

Mme Magnier, M. Herth, M. Benoit, Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, M. Dunoyer, M. Lagarde, M. Leroy, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 2 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La séparation de la vente et du conseil de produits phytopharmaceutiques est problématique à plusieurs égards et nie notamment la réalité de l'activité de vente.

Plutôt que cette interdiction qui sera compliquée à financer et à mettre en place, le présent amendement préconise un approche par filière. A l'image du « contrat de solution » proposé par la FNSEA, l'État pourra adapter et contractualiser avec les partenaires.

L'objectif reste le même : réduire l'usage des produits phytos. En revanche, moyen de l'atteindre est plus efficace.